

N^o 210. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet de la délégation de crédits pour l'exercice 1881.

(Direction des Colonies, 4^e bureau.)

Paris, le 8 avril 1881.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous informer que je délègue à l'Ordonnateur de la colonie les sommes nécessaires pour élever aux chiffres ci-après les crédits mis à sa disposition sur les différents chapitres du budget ordinaire du service Colonial pendant l'exercice 1881 ; savoir :

Chapitre 17.....	114,280 fr.
» 18.....	92,782
» 19.....	8,000
» 20.....	75,000
» 21.....	61,000

Dans la somme déléguée au compte du chapitre 20, *Hôpitaux et vivres*, il a été tenu compte de la dépense supplémentaire à laquelle donnera lieu l'entretien d'une deuxième compagnie d'infanterie de marine attribuée à la colonie sur les effectifs de l'arme en Nouvelle-Calédonie. C'est ainsi que les crédits alloués à la colonie par le budget se trouvent de ce chef portés à 161,160 fr., soit une augmentation de 54,000 fr.

De même il a été tenu compte, dans la délégation faite au titre du chapitre 21, de l'augmentation de 12,000 fr. allouée au service de l'artillerie (1^{re} partie) au moyen de la réserve constituée au service commun des colonies.

En conséquence, la réserve en France sur les différents chapitres se trouve ainsi constituée :

Chapitre 17.....	31,400 fr.
» 18.....	20,000
» 19.....	31,600
» 20.....	86,160
» 21.....	10,500

La réserve de 31,400 fr. sur le chapitre 17 porte sur les services ci-après :

Administration.....	15,400 fr.
Trésor.....	4,000
Justice.....	8,000
Culte.....	3,000
Agents divers.....	1,000
Total égal.....	31,400